



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GUIDE METHODOLOGIQUE

**Tutorat des étudiants
et professeurs stagiaires
en EPS**

2022 / 2023



<https://eps.ac-creteil.fr>

Préambule :

L'évolution du métier d'enseignant et des modalités de recrutement conduit au renouvellement du guide académique à destination des tuteurs des stagiaires en éducation physique et sportive.

Le positionnement du concours en fin de master 2, la transformation des épreuves du CAPEPS, notamment par l'introduction d'une troisième épreuve d'admission, modifient le rôle du tuteur. En effet, à partir de la session 2022, le programme précise les enjeux de cet oral : « l'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. L'évaluation porte plus précisément sur la capacité du candidat à investir ses missions de service public au sein d'un établissement scolaire du second degré. »

(https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capeps/33/6/p2022_capeps_externe_1404336.pdf)

Dans la perspective d'obtention du concours et des réflexions professionnelles futures, le tuteur intègre cette dimension dans l'ensemble du parcours de formation du stagiaire. De façon progressive et individualisée, l'enjeu est bel et bien de s'inscrire dans une dynamique de professionnalisation de la licence jusqu'à l'entrée dans le métier.

Le tuteur est un « compagnon réflexif » qui aide à faire émerger, découvrir « une identité professionnelle en développement ». Ce guide est destiné à aider le tuteur à accompagner en actes le stagiaire dans sa conception, sa mise en œuvre et son bilan de leçon et à être acteur du service public au sein de la communauté éducative.

Tuteurs, votre implication sans faille auprès des futurs collègues, des établissements et plus largement de l'académie, contribue à la professionnalisation de l'ensemble des acteurs au service de la réussite des élèves. Par votre dynamisme, votre réactivité et votre capacité d'adaptation, votre expertise pourra être mise au service des stagiaires rapidement après votre entrée dans le métier.

Nous tenons à vous remercier pour votre engagement et vous accordons toute notre confiance dans l'exercice de cette mission.

Dans le souci d'une cohérence à l'échelle académique et d'une inscription dans la construction d'un parcours de formation de la Licence 3 jusqu'à la titularisation, ce guide à destination de l'ensemble des tuteurs a été construit en collaboration avec les instituts de formations de l'Académie de Créteil (Universités Gustave Eiffel, Sorbonne Paris Nord et Paris Est Créteil, INSPE, ILEPS) et l'Inspection Pédagogique Régionale EPS.

I. Etre tuteur, une mission au carrefour de compétences et de postures

L'accompagnement professionnel d'un étudiant de Licence, de Master ou d'un lauréat du concours relève d'un choix lucide, clairvoyant et conscient à la fois des enjeux de formation et des compétences et postures à posséder.

Si, être reconnu et apprécié par ses pairs et l'Institution pour la maîtrise et l'expertise de ses compétences enseignantes dans son établissement et dans sa discipline constitue des atouts et prérequis qualitatifs, la fonction de tuteur pédagogique invite l'enseignant à considérer d'autres modalités d'approche pédagogique, d'encadrement et d'interactions, tout en intégrant pour certains une projection vers les attendus du concours.

Principalement fondés sur des perceptions et représentations légitimes, les quatre axes déclinés ci-dessous composent le cadre d'intervention du tuteur :

- ✓ Accueillir pour faciliter une intégration sereine au sein des équipes ;
- ✓ Observer des leçons pour recueillir des éléments relatifs aux compétences professionnelles mobilisées ;
- ✓ Analyser les pratiques professionnelles avec le stagiaire ;
- ✓ Évaluer et rédiger des bilans et avis de pratiques observées.

L'ensemble de ce dispositif de formation, aussi complet soit-il, ne peut faire l'exonération d'un postulat fondateur de cet engagement. Ainsi, vivre et valoriser cette fonction impliquent une profonde réflexion sur son positionnement et sa posture. En d'autres termes et de façon non hiérarchisée, quelle distance établir avec le stagiaire en formation, quelle disponibilité consentir, quels outils pour construire une confiance féconde, quelle valeur accorder à l'exemplarité et quel positionnement dans le cadre institutionnel ? Autant de questionnements qui trouvent des ébauches de réponses dans le développement ci-dessous.

❖ **CONSTRUIRE LA JUSTE DISTANCE : UN ENJEU RELATIONNEL FORT**

Si le tuteur n'est pas un « copain », il n'est pas non plus un « exemple », ni même complètement un collègue. Dès lors la distance à gérer dans cette relation est délicate et dépendra bien entendu des personnalités et des compétences de chacun. Néanmoins, nous pouvons alerter le futur tuteur sur la nécessaire réflexion quant à la nature de sa relation avec son stagiaire. Si une trop grande distance est mise en place, celle-ci ralentira les échanges et limitera le développement des compétences relatives aux nécessaires travaux en équipe. Au contraire, si cette distance est trop proche, elle pourra travestir la relation tuteur/stagiaire en une relation de « copinage », empêcher certains recadrages parfois nécessaires, impacter l'objectivité de l'évaluation.

❖ CRÉER ET ENTRETENIR DE LA CONFIANCE

Il n'est pas si facile d'être observé pendant que l'on dispense un enseignement. La confiance est donc un élément central dans la relation de tutorat. Cette confiance repose sur un respect mutuel, respect qui naît de l'objectif commun relatif à la réussite de ce partenariat. La confiance sera renforcée par l'attitude professionnelle du tuteur. Ainsi, accepter d'être observé durant ses propres séances viendra renforcer cette confiance. Le stagiaire pourra mesurer l'expertise de son tuteur et bien entendu acquérir, renforcer certaines compétences professionnelles.

❖ GÉRER LA DISPONIBILITÉ

Puisque la mission du tuteur repose sur un accompagnement régulier et durable, les échanges entre stagiaire et tuteur sont nombreux et nécessitent d'y allouer du temps. C'est pourquoi, ce rôle implique un engagement en terme de disponibilité afin de réguler les propositions pédagogiques du stagiaire. Il s'agit toutefois de trouver l'équilibre entre accompagner et former, tout en incitant le stagiaire à prendre du recul sur sa pratique pour ensuite s'autoréguler.

❖ PROPOSER UNE POSTURE EXEMPLAIRE

Si le tuteur a pour rôle d'accompagner le stagiaire dans l'acquisition des compétences professionnelles, il se doit aussi d'être exemplaire dans sa posture et ses attitudes. Comment se comporter avec ses collègues, avec les élèves, les parents ? Et cela dans les différents temps, en salle des professeurs, à la cantine, durant les conseils de classe et en général dans l'établissement scolaire.

Même s'il n'est pas question de chercher à imposer un modèle, le tuteur ne doit pas hésiter à suggérer des solutions face à des problèmes rencontrés par le stagiaire. Charge à lui ensuite de se les approprier et de les adapter en fonction de son propre profil et ses besoins.

❖ RESPECTER UN CADRE INSTITUTIONNEL

Le stagiaire exerce dans un contexte normé par un cadre institutionnel. Les devoirs, droits et obligations de l'enseignant seront autant de postures professionnelles que le tuteur doit aider à faire acquérir.

Ainsi, considérer la dimension posturale comme une des compétences fondamentales à construire pour tenir pleinement cette enrichissante responsabilité de formation renvoie à l'idée de la singularité, d'altérité et d'originalité. Ne caractérise-t-on pas une relation de formation dans un environnement scolaire avec ces principes ? Et si cette rencontre incarnait ce qui se définit comme une aventure humaine ?

II. Un outil d'évaluation formative au service des échanges et de la construction de la professionnalisation du stagiaire

Un outil commun à l'ensemble des acteurs vous est proposé afin d'accompagner la professionnalisation du stagiaire au plus près de ses besoins et de leur évolution.

Cet outil, construit sous la forme d'une grille en 4 niveaux de maîtrise, vise à positionner le stagiaire sur 10 compétences incontournables du métier. Ces dernières s'inscrivent en relation directe avec celles du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (*Bulletin Officiel du 25 juillet 2013*). Elles permettent de percevoir les attentes plurielles du métier d'enseignant, tant au cœur de sa discipline qu'au sein de sa participation au fonctionnement de l'EPLE et du service public d'éducation de manière plus large. Les indicateurs proposés pour caractériser les différents niveaux de maîtrise ne sont pas exhaustifs mais sont une aide pour visualiser ce que l'on est en droit d'attendre pour un étudiant ou professeur stagiaire sur chacune des compétences visées.

L'outil proposé s'inscrit dans une logique formative et permet de situer de manière explicite les « bosses » (forces, points d'appui) et les « creux » (fragilités, lacunes) à combler. L'enjeu est de fixer continuellement des objectifs jugés prioritaires et de rendre visibles les progrès du stagiaire tout au long de son parcours de formation (de la L3 jusqu'à sa titularisation). Des attentes spécifiques par année de formation pourront également être plus particulièrement identifiées par les différents instituts de formations afin de vous épauler au mieux dans la construction de la professionnalisation de votre stagiaire. Aussi, le partage de cet outil avec son stagiaire apparaît comme indispensable pour expliciter et rendre visibles les attendus, cibler certaines compétences en fonction de ses besoins et construire une « ligne de mire » favorisant une approche par la cohérence dans l'articulation des acquisitions.

Nous attirons votre attention sur les éléments irrecevables (colonne grise de la grille) qui nécessitent d'alerter impérativement et au plus tôt, par mail ou échange téléphonique, les instituts de formation (STAPS, INSPE, ILEPS) et le corps d'inspection (pour les stagiaires enseignants contractuels alternants, lauréats du concours ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi).

Véritable pierre angulaire pour faciliter l'accompagnement et les échanges tuteur / stagiaire, nous vous invitons à exploiter cet outil lors des bilans de fin de leçon et à différents moments du stage. Le recours à l'auto-évaluation pourra, de surcroît, être un point d'appui pour aider le stagiaire à développer son analyse et à gagner en lucidité face à ses gestes professionnels encore en construction.

COMPETENCES	Indicateurs	Irrecevable	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Etre acteur du service public d'éducation et au sein de la communauté éducative						
Adopter une posture d'adulte responsable	- <i>Assiduité</i> - <i>Ponctualité</i> - <i>Tenue</i> - <i>Sécurité.</i>	Retards et/ou absences récurrentes et/ou injustifiées. Tenue vestimentaire inappropriée et absence de matériel personnel. Absence de prise en compte des aspects sécuritaires.	Retards et/ou absences ponctuelles. Tenue vestimentaire adaptée à l'enseignement. Manque de vigilance concernant la sécurité (oublis ponctuels de faire l'appel, comptabilisation approximative des élèves).	Assidu, ponctuel. Tenue vestimentaire et matériel adaptés à l'enseignement de l'EPS. Vigilant mais rencontre quelques difficultés à faire respecter le cadre sécuritaire lors des déplacements.	Assidu, ponctuel. Tenue vestimentaire adaptée aux différents temps (enseignement, réunions...). Fait respecter à tout moment la sécurité lors des déplacements.	Anticipe l'observation ou la prise en main en arrivant en avance. Très rigoureux sur les éléments inhérents à la sécurité (appel, déplacements...). Responsabilise les élèves sur ces questions.
Agir selon des principes éthiques	- <i>Climat de classe</i> - <i>Bienveillance</i> - <i>Respect des différences, inclusion</i> - <i>Équité / Justice</i>	Laisse entrevoir des écueils quant au respect de chacun (dévalorisation, manque d'attention ou de respect auprès de certains élèves...)	Le climat de classe n'est pas serein. Difficultés de gestion de classe notables.	Accorde l'attention et du respect à tous les élèves. Bienveillant mais rencontre encore quelques difficultés à faire respecter le règlement intérieur. Recherche d'un climat de classe positif.	Allie bienveillance et exigence et adopte une posture d'éducateur responsable garante de justice et d'équité. Climat de classe serein et propice aux apprentissages.	Allie bienveillance et exigence et se mobilise pour lutter contre tout type de stéréotypes et discriminations. Promeut l'égalité filles / garçons, contribuant ainsi à un climat de bien-être et de sécurité au sein de la classe.
Adapter son mode de communication aux différents publics	- <i>Posture et maîtrise de la langue française.</i> - <i>Gestuelle, placement et modulation de voix.</i> - <i>Médias utilisés.</i>	Discours, niveau de langue et posture inadaptés au public rencontré.	Discours, niveau de langue et posture inadaptés au public rencontré.	Formes de communication indifférenciées ou peu adaptées au public (terminologie et médias de communication trop complexes pour des 6 ^e par exemple).	Formes de communication adaptées de manière globale sans être différenciées au sein du groupe-classe.	Formes et médias de communication différenciés (âge, niveau de compréhension, prise en compte des EBEP) et adaptés aux situations rencontrées au sein de la classe, comme aux acteurs de la communauté éducative rencontrés.
Agir et coopérer comme un acteur du service public d'éducation	- <i>Autonomie et prise d'initiatives</i> - <i>Relations avec les acteurs de la communauté éducative</i> - <i>Participation aux instances et projets de l'EPLE.</i>	Montre une incapacité à s'inclure dans un collectif.	Ne rentre en contact avec les acteurs de la communauté éducative que sous l'impulsion de son tuteur qui lui indique les personnes ressources.	Cherche à échanger avec les acteurs de la communauté éducative mais rencontre des difficultés pour identifier les missions de chacun.	Entre en contact avec les acteurs de la communauté éducative et tire profit des échanges avec chacun pour sa pratique professionnelle. Identifie les rôles et missions de chacun.	Travaille en collaboration avec l'ensemble des acteurs et participe à la dynamique globale de la communauté éducative en prenant des initiatives et/ou en proposant des idées.
Analyser, échanger et se former pour faire évoluer ses pratiques professionnelles	- <i>Echanges avec le tuteur</i> - <i>Prise en compte des conseils.</i> - <i>Engagement dans la formation</i>	Ne manifeste aucune remise en question et reste dans le déni quant à ses pratiques professionnelles.	Echanges avec le tuteur peu nombreux ou réalisés de manière informelle. Ne manifeste pas de désir de progresser (parfois dans le déni).	Echanges unilatéraux qui s'apparentent surtout à des conseils émanant de la part du tuteur. A l'écoute, essaie de prendre en compte les conseils mais a du mal à prendre du recul pour se montrer force de propositions et faire évoluer ses pratiques professionnelles.	Echanges avec le tuteur et les acteurs de la communauté éducative productifs et qui permettent de faire évoluer positivement les pratiques professionnelles. Ecoute active et lucidité sur ses pratiques professionnelles. Prend du recul, se forme auprès de différents acteurs pour être force de propositions pour faire évoluer ses pratiques professionnelles.	Echanges avec les différents acteurs et le tuteur efficaces et orientés autour d'une confrontation de point de vue argumentée, renforçant ainsi le travail collaboratif de chacune des parties. Conseils perçus comme une source d'inspiration (sans être des modèles à reproduire) pour construire sa propre professionnalité. Engagé dans une dynamique de formation continue.

Etre acteur des transformations liées au champ de l'EPS et de la réussite de tous

<p>Planifier son enseignement et construire ses séquences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conception écrite des séquences (leçons et bilans) - Appui sur les exigences institutionnelles. - Contextualisation des propositions. 	<p>Leçons non préparées, non formalisées à l'écrit et improvisées. Bilans non réalisés malgré les sollicitations.</p>	<p>Leçons et séquences insuffisamment planifiées (les leçons sont construites les unes derrière les autres mais sans lien réel avec la formation des élèves) Support écrit parcellaire non maîtrisé et peu fonctionnel. Bilans qui ne sont pas réalisés spontanément et qui ne sont pas exploités à bon escient.</p>	<p>Leçons planifiées en amont et propositions fonctionnelles envisagées prioritairement sur le versant moteur. Situations juxtaposées et qui manquent de cohérence entre elles, à l'image des leçons au sein de la séquence. Bilans qui peuvent manquer de lucidité mais qui laissent entrevoir des points positifs et/ou à améliorer.</p>	<p>Séquence planifiée et procédures pensées au regard des exigences institutionnelles ou des besoins des élèves (contextualisation). Acquisitions envisagées tant d'un point de vue moteur que méthodologique et social. Bilans lucides du point de vue de l'acte d'enseignement OU du point de vue des acquis et besoins élèves. Perspectives globales envisagées.</p>	<p>Séquence planifiée et organisée pour permettre une articulation entre exigences institutionnelles, axes des différents projets et besoins des élèves. Acquisitions hiérarchisées et choix pertinents combinant les aspects moteurs, méthodologiques et sociaux. Bilans lucides et argumentés du point de vue enseignant ET élèves. Perspectives lucides et cohérentes envisagées.</p>
<p>Maîtriser les savoirs didactiques et leur didactique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des APSA - Ciblage des objets d'enseignement et hiérarchisation des acquisitions - Construction de formes scolaires de pratique adaptées 	<p>Exigences institutionnelles délibérément non respectées.</p>	<p>APSA peu ou pas maîtrisées (et qui ne prennent pas appui sur les ressources présentes dans l'établissement). Exigences institutionnelles occultées. Contenus envisagés de manière globale sans ciblage ni adaptation au contexte.</p>	<p>APSA maîtrisées mais peu ou pas manipulées au service des attentes institutionnelles et des élèves. Démarche active pour s'outiller auprès de l'équipe. Grand nombre de savoirs envisagés par manque de hiérarchisation des acquisitions.</p>	<p>APSA maîtrisées et manipulées au regard des attentes institutionnelles et des élèves. Ciblage de l'objet d'enseignement qui tend à s'opérer en dépit de quelques difficultés à faire des choix en fonction des besoins des élèves.</p>	<p>APSA maîtrisées et traitées pour cibler un objet d'enseignement pertinent et construire des formes scolaires de pratique contextualisées inscrites en synergie entre exigences institutionnelles et besoins des élèves.</p>
<p>Mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Clarté des consignes - Sécurité - Temps effectif de pratique - Recours à la verbalisation - Exploitation des critères de réussite - Outils pédagogiques (TICE...) 	<p>Animateur passif ou débordé Absence d'animation des situations d'apprentissage. Problématiques récurrentes liées à la mise en œuvre de la sécurité.</p>	<p>Animateur : Consignes parcellaires occultant certains aspects des situations (sécurité, rôles de chacun...). Absence de critère de réussite et d'outil pour guider les échanges, les observations. Régulations rares et/ou souvent inadéquates.</p>	<p>Enseignant qui met en activité et assure un contrôle. Organisation qui prend en compte la sécurité. Consignes complètes mais longues, induisant une perte de temps effectif de pratique. Encouragements et régulations (individuelles ou collectives) ponctuelles génériques (difficulté à analyser in situ l'activité des élèves, manque d'exploitation des critères de réussite). Outils proposés peu fonctionnels et sans plus-value réelle pour les apprentissages.</p>	<p>Enseignant organisateur et régulateur pour transformer l'ensemble des élèves. Organisation qui garantit la sécurité de tous. Consignes bien organisées et démonstrations régulières. Encouragements réguliers et régulations individuelles et collectives globalement adaptées. Exploitation des critères de réussite et recours à la verbalisation pour donner du sens et ancrer les apprentissages. Outils proposés fonctionnels.</p>	<p>Enseignant pilote qui accompagne et amorce une dévolution des apprentissages. Organisation qui optimise l'éducation à la sécurité. Consignes optimisées favorisant une mise en activité rapide et une compréhension de tous. Situations qui envisagent une articulation entre activité motrice et activité réflexive et engagent l'élève dans des choix. Régulations efficaces avec une alternance ciblée de temps collectif ou individuel et une analyse fine de la motricité. Exploitation des TICE au service des apprentissages.</p>
<p>Tenir compte de la diversité des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des propositions. - Régulations individuelles - Prise en compte du public et des élèves à besoins éducatifs particuliers - Modalités de différenciation 	<p>Propositions inadéquates pouvant mettre en danger les élèves.</p>	<p>Elève perçu de manière générique Propositions peu adaptées et/ou envisagées quel que soit le public.</p>	<p>Prise en compte de la classe dans son ensemble Propositions fonctionnelles qui anticipent des axes de remédiations émanant d'une réflexion sur le type de réponses attendues malgré quelques difficultés à les mettre en œuvre en situation d'enseignement.</p>	<p>Début de différenciation Propositions initialement différenciées via des variations de tâches, du degré d'étayage, des formes de groupements, en fonction de deux profils distincts Début de différenciation par groupes de besoin.</p>	<p>Différenciation optimisée Début d'individualisation et prise en compte spécifique des élèves à besoins éducatifs particuliers. Propositions qui permettent à chacun d'emprunter des chemins différents et qui engagent chacun à progresser à son rythme et à faire des choix.</p>
<p>Evaluer les acquis des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des évaluations - Suivi des élèves sur la séquence - Engagement dans des dispositifs d'auto- ou co-évaluation. 	<p>Refuse de construire une évaluation ou de s'appuyer sur les outils existants.</p>	<p>Evaluation non réfléchie en amont qui rend compte de grilles déconnectées de la réalité du contexte.</p>	<p>Evaluation qui prend appui sur les exigences institutionnelles (domaines du socle / AFC ou AFL / AFLP) mais peu sur le contexte. Constitue un outil de validation exclusivement en fin de séquence.</p>	<p>Evaluation qui prend appui sur le contexte et les exigences institutionnelles. Utilisée principalement pour valider à différenciation moments du cycle.</p>	<p>Evaluation au service des apprentissages. Sert à valider mais aussi donner des repères aux élèves, à visualiser leurs progrès tout au long de la séquence. Appui sur l'auto-évaluation ou la auto-évaluation.</p>

III. Le tuteur, un acteur de l'accompagnement disciplinaire

La grille de positionnement, présentée dans la partie précédente, est le noyau central de l'accompagnement des stagiaires. Elle est à concevoir comme base de discussion tout au long de la période de stage. Le tuteur, acteur de l'accompagnement disciplinaire, peut ainsi y faire référence lors de différents temps (avant, pendant et après la leçon) afin de fixer continuellement des objectifs jugés prioritaires et partagés avec son stagiaire. Le fonctionnement spécifique de l'EPS ainsi que l'apport didactique et pédagogique contribuent à l'enrichissement de la préparation de l'épreuve de leçon du CAPEPS.

❖ AVANT LA LEÇON

Dès le début du stage (et notamment en M2) il est important de mettre en place une collaboration avec le stagiaire autour de la construction de son enseignement : élaboration de projets de séquence, ciblage des objets d'enseignement, préparation de leçons, préparation de situations d'apprentissage, de fiches d'observation, évaluations.

Pour un accompagnement constructif, ces documents doivent être transmis au tuteur par le stagiaire en amont (et non la veille pour le lendemain). Pour les enseignants stagiaires lauréats du concours, une souplesse peut être envisagée par rapport à ce cadre. En fonction de l'investissement du stagiaire le tuteur pourra exiger ou non ces préparations.

Il n'est pas question de solliciter l'ensemble des éléments immédiatement mais de se positionner en personne ressource pour aider le stagiaire à concevoir et à organiser son enseignement. Cet accompagnement doit prendre en compte l'identification des besoins des élèves et leurs apprentissages en s'appuyant sur les différents projets (établissement, EPS, classes) ainsi que sur les textes officiels régissant la discipline.

❖ PENDANT LA LEÇON

L'observation du stagiaire en exercice est un moment essentiel dans le processus d'apprentissage professionnel. Il doit se construire. Aussi, nous vous proposons ici quelques pistes sur lesquelles vous pourrez vous appuyer. Qu'observe-t-on ? Ne pas vouloir tout regarder, faire des choix du moment permet d'aiguiser son regard et de cibler son observation au regard des besoins prioritaires du stagiaire.

✓ **L'organisation de la leçon et ses différents temps et le pôle sécuritaire**

Se concentrer sur l'implication des élèves, sur le sens de l'activité fourni par le stagiaire, sur sa posture. Les élèves sont-ils suffisamment en activité ? Le projet d'apprentissage est-il identifié par les élèves ? La structure de la leçon est-elle identifiée par les élèves ?

✓ **La conduite de classe et l'évaluation sous ses différentes formes (notamment sa fonction formative)**

Analyser l'architecture des situations d'apprentissage et leur cohérence au sein de la leçon et de la séquence. Les objectifs, consignes, les contenus d'enseignement et les critères de réussite sont-ils clairement définis ?

✓ **L'approche didactique des APSA et la régulation de l'activité des élèves**

Les étapes de construction des AFC/AFL/AFLP, les objets d'enseignement retenus. Se focaliser sur le pilotage, la régulation et les qualités d'observation du stagiaire au cours de sa leçon. Comment le stagiaire fait-il évoluer ses situations d'apprentissage ? Comment apporte-il les régulations ? Est-il en mesure d'envisager une différenciation de son enseignement ?

Ces 3 pôles se traduisent en « gestes professionnels » qui révèlent une posture professionnelle en construction :

- gestes de pilotage pour gérer la conduite de la classe ;
- gestes d'atmosphère qui créent un climat de confiance et de travail dans le groupe ;
- gestes de tissage qui sont la clé de l'apprentissage des élèves, qui permettent de donner du sens aux apprentissages et de faire des liens entre eux ;
- gestes d'étayage pour soutenir et encourager.

❖ **APRES LA LEÇON**

Le temps d'entretien est un moment crucial. Le tuteur doit être attentif à sa conduite en s'appuyant sur la grille de positionnement. Il s'agit de sensibiliser le stagiaire sur les décalages perçus dans « le feu de l'action » et l'observation du tuteur. Ce temps d'échange de 40-45 minutes peut s'organiser comme suit (*en référence à la modélisation d'Anne JORRO, 2016*) :

✓ **Installer le cadre sécurisant de l'entretien**

Une posture de « pisteur » conduit à organiser la situation d'entretien afin que le stagiaire trouve ses repères et comprenne les attentes. Le tuteur balise la situation d'entretien pour conduire le stagiaire à réfléchir à son activité professionnelle dans des conditions favorables. Il garantit le cadre de l'entretien et renvoie un message rassurant au stagiaire. Aménager l'espace de travail autour d'une table, dans une pièce isolée installe les conditions favorables aux échanges.

✓ **Permettre au stagiaire une phase d'autoanalyse critique**

Le stagiaire prend la parole et tente un premier bilan par rapport au déroulement de sa leçon, aux objectifs qu'il s'était fixé, aux difficultés rencontrées, aux régulations apportées aux élèves. Le tuteur peut par exemple faire verbaliser le stagiaire au sujet des gestes professionnels évoqués en amont. Il paraît important de laisser le stagiaire s'exprimer sur ses ressentis, sur son analyse ce qui va permettre d'engager la discussion, de relever les éventuels décalages entre ce qu'a vécu le stagiaire et ce qu'a observé le tuteur afin d'entrer dans la phase suivante.

✓ **Faire émerger une phase de questionnement**

Une posture de « contradicteur » pourra aider le stagiaire à pointer des éléments non perçus. Le tuteur s'intéresse aux non-dits, aux significations cachées. Cette posture cherche à interpellier les évidences, les idées préconçues du stagiaire. Elle suppose toutefois une lecture critique de la situation ainsi qu'une lecture bienveillante et exigeante. « Es-tu sûr que ton intention de départ a été comprise par la classe ? », « Quand tu as expliqué ta première situation, comment t'es-tu organisé ? » « Lors de tes régulations, tu as procédé de telle manière, comment les élèves les ont intégrées ? ».

Le tuteur pousse le stagiaire à envisager un scénario comme s'il pouvait remonter le temps afin de comprendre ce qui pourrait être mis en place à ce moment-là.

✓ Traduire et expliciter

Cette posture de traducteur est une posture importante car elle explicite auprès du stagiaire des notions ou des aspects qui échappent à la compréhension de celui-ci. Le tuteur rend accessibles des points non problématisés, il peut débusquer des impensés ou encore identifier des représentations erronées à propos d'un point pédagogique ou didactique. Cela consiste à engager le stagiaire à approfondir une réflexion sur un aspect particulier de son activité professionnelle, à faire en sorte qu'il exerce une vigilance plus forte sur des aspects. « Par rapport à ton objectif, voyons ensemble quelle situation ou quel aménagement de ce que tu proposes pourrait davantage permettre de répondre à cet objectif » ; « Revenons ensemble sur les contenus d'enseignement clés que les élèves doivent intégrer dans cette étape de ta séquence » ; « Tu vois quand tu abordes cette notion, c'est compliqué pour les élèves. Plutôt que d'entrer dans une explication tu pourrais d'abord leur demander comment eux comprennent le sens de cette notion...ton explication, elle, vient trop tôt... ».

✓ Engager une dynamique de développement professionnel

Cette posture est marquée par la volonté de faire lien : lien avec des ressources didactiques (lecture d'articles, conférences, ressources en ligne...), liens avec des personnes ressources (d'autres collègues plus à l'aise dans telle ou telle APSA) qui pourraient être utiles pour l'activité du stagiaire. Le tuteur peut concevoir ses propres limites et renvoyer le stagiaire vers d'autres étayages. C'est aussi une posture qui permet de soutenir les efforts accomplis et valorise l'engagement du stagiaire tout en rassurant sur les enjeux de développement professionnel.

✓ Envisager des perspectives

Le tuteur tente d'aider le stagiaire à repérer ses points d'appui et à entrevoir également des pistes d'actions, d'ajustements pour la leçon suivante. Il hiérarchise les objectifs au regard de ce qui apparaît prioritaire.

IV. Le tuteur, un accompagnateur du professeur au sein du service public d'éducation

Tout au long du stage, le tuteur conduit le stagiaire à tisser des liens entre les apports théoriques de sa formation et les besoins de mise en œuvre de sa pratique en permettant de vivre concrètement et d'expérimenter ces apports. Ce faisant, il contribue à la préparation au concours du CAPEPS grâce à la connaissance du système éducatif (épreuve d'entretien). Le stagiaire est ainsi amené à rencontrer l'ensemble de la communauté éducative et à se confronter à des cas de figure concrets relatifs à l'enseignement de l'EPS ou à la vie scolaire.

Les différentes informations ci-dessous sont à prioriser au regard du statut du stagiaire et de ses besoins relatifs à son parcours de formation (étudiant licence 3, master 1 ou master 2, Enseignant Contractuel Alternant, Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi, Enseignant stagiaire lauréat sortant du concours).

❖ ACCOMPAGNER L'INTÉGRATION DANS LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Des éléments simples liés à l'accueil du stagiaire peuvent lui permettre de se rassurer et d'appréhender au mieux les conditions de son enseignement et les perspectives de l'année :

- ✓ **Présentation du contexte d'enseignement** : visite des locaux, précisions sur les déplacements à conduire avec les élèves, présentation du matériel pédagogique ;
- ✓ **Présentation des documents de référence** : le règlement intérieur, voire le règlement EPS, les carnets de liaison, le projet d'établissement, le projet pédagogique, le projet d'AS ... ;
- ✓ **Prise de connaissance de la circulaire de rentrée et de la lettre de rentrée des IA IPR** et son vadémécum ;
- ✓ **Identification des acteurs, des interlocuteurs de la communauté éducative** (équipe de direction, secrétariat, intendance, équipe vie scolaire, équipe médico-sociale, équipe pédagogique) **et de leurs rôles** ;
- ✓ **Identification et participation aux temps forts de l'année** (rencontres parents professeurs, bulletins, conseils de classe, périodes de stage en entreprise, évaluations communes, projets...);
- ✓ **Identification et participation aux différentes instances administratives** (Conseil d'Administration, Conseil de classe, Conseil d'enseignement, Conseil de Vie Collégienne, Conseil de Vie Lycéenne, Conseil pédagogique...).

❖ FAVORISER LA CONSTRUCTION D'UNE POSTURE D'ADULTE RESPONSABLE

Le statut d'enseignant revêt des devoirs et des responsabilités qui s'imposent à tous en tant que fonctionnaire d'Etat. En ce sens, le tuteur rappellera la nécessité d'agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques :

- ✓ **Appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** (Bulletin Officiel du 25 juillet 2013) ;

- ✓ **Rappel de l'obligation de partage des Valeurs de la République** (liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes les discriminations) ;
- ✓ **Rappel du devoir de confidentialité** des informations échangées ;
- ✓ **Rappel de l'importance du choix des mots** dans le langage oral et écrit dans la relation à l'élève et ses parents, et à sa hiérarchie (chef d'établissement, corps d'inspection).

❖ PERMETTRE AU STAGIAIRE D'ÊTRE ACTEUR DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

En tant qu'étudiant ou enseignant stagiaire, différents aspects réglementaires et sécuritaires s'imposent pour s'inclure dans un collectif et devenir pleinement acteur du service public d'éducation. En ce sens, le tuteur pourra rappeler les éléments relatifs aux :

- ✓ **Modalités de surveillance des élèves, déplacements**, vigilance relative aux réseaux sociaux... ;
- ✓ **Protocoles en cas d'accident d'élèves**, demande d'autorisation d'absences, sorties scolaires ;
- ✓ **Gestion des inaptitudes, des absences, des retards** ;
- ✓ **Gestion du cahier de texte** en lien avec l'ENT de l'établissement ;
- ✓ **Saisie des évaluations et des compétences** ;
- ✓ **Saisie des appréciations** trimestrielles / semestrielles.

Le temps de l'Association Sportive constitue en outre un moment où s'exercent également des responsabilités professionnelles :

- ✓ **Connaissance du statut de l'association** et des modalités de fonctionnement au sein de l'UNSS ;
- ✓ **Contrôle des absences** ;
- ✓ **Présentation d'OPUSS** (<https://opuss.unss.org/>) pour la prise de licences, les inscriptions aux compétitions, les certifications des jeunes officiels, les différentes informations liées aux règlements de chaque activité...

❖ FAVORISER LES ÉCHANGES ET LA COMMUNICATION AUPRÈS DES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

La communication, les échanges, la coopération sont autant de compétences à développer qui permettront d'aider le stagiaire dans sa prise de fonction :

- ✓ **Utilisation des outils de communication spécifiques** : boîte mail professionnelle (prenom.nom@ac-creteil.fr) à configurer sur (<https://adn.ac-creteil.fr/>) ; Espace Numérique de Travail au sein de l'établissement ;
- ✓ **Incitation à la prise en main d'iPackEPS**, outil de gestion de l'EPS dans l'académie (*connexion via le portail Arena* : <https://externet.ac-creteil.fr/>) ;
- ✓ **Mise en place d'outils de communication interne à l'équipe** (mails, SMS, groupe WhatsApp...) ;
- ✓ **Conseil sur la veille informationnelle** : bulletin officiel hebdomadaire (<https://www.education.gouv.fr/le-bulletin-officiel-de-l-education-nationale-de-la-jeunesse-et-des-sports-89558>), site EPS académique (<https://eps.ac-creteil.fr/>) ;
- ✓ **Découverte d'IProf**, outil de gestion de carrière et de communication avec la DPE (<https://portail.ac-creteil.fr/iprof/Servlet/iprof>).

Annexes :

1. Tableau récapitulatif des mises en stage année 2022-2023

Licence 3			
(Observation et prise en charge de la classe sous l'autorité du professeur tuteur)			
	Durée	Jours de stage	Observations
Université Gustave Eiffel Marne-la-Vallée	Retour des vacances de la Toussaint aux vacances de Pâques	Le mardi matin 4h	- Etudiants en binôme - Une semaine complète dans l'établissement = première semaine de janvier
Université Sorbonne Paris Nord Bobigny	Retour des vacances de la Toussaint au mois de juin	Le jeudi 6 h	Etudiants en binôme - 2h d'observation sur les 6h de stage : - 2h d'intervention - 2h d'intégration
UPEC Créteil	Retour des vacances de la Toussaint aux vacances de Pâques	Le mardi matin 4h	Etudiants en binôme
Master 1 SOPA			
	Durée	Observations	
	<u>6 semaines massées</u> : - 1 semaine en novembre - 2 semaines en janvier - 3 semaines en avril	Observation et prise en charge de la classe sous l'autorité du professeur tuteur	
M2 SOPA			
	Durée	Jours de stage	Observations
	De début octobre au mois de juin	Lundi et mercredi	Observation et prise en charge de la classe sous l'autorité du professeur tuteur
Enseignants Contractuels Alternants (ECA)			
	Durée	Jours de stage	Observations
	Toute l'année scolaire	Lundi et mercredi (6h de cours)	Stagiaire en responsabilité 3 h d'AS sur le premier trimestre
Lauréats de concours – Professeurs stagiaires mi-temps – Master non MEEF			
	Durée	Jours de stage	Observations
	Toute l'année scolaire	Lundi mercredi et jeudi (7 / 8 h de cours – pas d'heure supplémentaire)	Stagiaire en responsabilité 3h d'AS sur l'année
Lauréats de concours – Professeurs stagiaires temps plein – master MEEF			
	Durée	Jours de stage	Observations
	Toute l'année scolaire	Emploi du temps complet - 12 jours de formation	Stagiaire en responsabilité 3h d'AS sur l'année

2. Bulletin Officiel n°30 du 25 juillet 2013

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (annexe)

(Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013)

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à

1. affirmer que **tous les personnels concourent à des objectifs communs** et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;
2. reconnaître la **spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice ;
3. identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14),
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4),
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation :

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs :

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école

. Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.

. Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En particulier, au collège

. Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique

. Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école

. Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.

. Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

En particulier, au lycée professionnel

. Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école

- . Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.
- . Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

En particulier, au lycée

- . Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur.
- . Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel

- . Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.
- . Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école

- . À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.
- . Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).
- . Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.
- . Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.
- . Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

En particulier, au lycée professionnel

- . Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves.
- . Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés.
- . Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

3. Enseignants stagiaires lauréats du concours : bilan final du tuteur



Stagiaires Bilan final du tuteur Session XXXX

Stagiaire :

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Grade :

Mode d'accès au grade :

Discipline du stagiaire :

Etablissement d'affectation (nom et ville) :

Centre de formation :

Tuteur académique :

Nom-Prénom :

Etablissement d'affectation (nom et ville) :

Vous trouverez ci-dessous le formulaire à compléter en ligne **avant le XX/XX/XXXX** pour renseigner votre rapport.

Vous veillerez à rédiger une appréciation générale, à renseigner la partie « CONTEXTE DES OBSERVATIONS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT », puis à compléter les champs « CONSTATS ET ANALYSE », pour chacun des six volets de compétences.

Ce bilan final est à visée évaluative : il est important qu'il fasse l'objet d'un entretien d'explicitation préalable avec le professeur stagiaire.

IMPORTANT :

Vous veillerez à cocher la case attestant sur l'honneur être le rédacteur avant de « cliquer » sur valider.

Cette procédure vaut signature numérique. Vous conservez la possibilité de MODIFIER ou SUPPRIMER votre avis avant validation.

APPRECIATION GENERALE

Cette appréciation fait état du degré de maîtrise des compétences professionnelles et retrace l'évolution de la pratique du stagiaire pendant l'année de stage en soulignant, le cas échéant, la dynamique des progrès réalisés.

PARTIE 1 - CONTEXTE DES OBSERVATIONS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Précisions sur l'établissement, les classes en responsabilité, le public, le type de séance ou d'activité et autres éléments particuliers.

PARTIE 2 - ANALYSE DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES¹

* BO n°30 du 25 juillet 2013 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

1. **Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction**

CC1 Faire partager les valeurs de la République

CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

¹ Dans ce rapport, les compétences professionnelles sont identifiées selon les codes suivants :

- compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation **compétences CC1 à CC14** ;

- compétences communes à tous les professeurs **compétences P1 à P5** ;

Cf. BO n° 30 du 25 juillet 2013 : **Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'Éducation** :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

2. Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

3. Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

4. Compétences éducatives et pédagogiques favorisant toutes les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

CC4 Prendre en compte la diversité des élèves

CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

5. Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

6. Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
Constats et analyse



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité